

Surmortalité de faucons dans l'Hérault: EDF Renouvelables condamné

Les pales des éoliennes du parc d'Aumelas, dans l'Hérault, vont devoir s'arrêter de tourner. Lundi, la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Montpellier a reconnu EDF Renouvelables et plusieurs de ses filiales pénalement responsables de la surmortalité de faucons crécerellettes, une espèce migratoire menacée de disparition en France. La justice a ordonné la suspension pour quatre mois avec exécution provisoire des 31 géants des airs du site. Dans une décision qui est une première au niveau pénal contre des exploitants d'éoliennes, elle a condamné chacune des dix sociétés qui exploitent le site à 500 000 euros d'amende (dont 250 000 avec sursis) et l'ancien PDG d'EDF Renouvelables, Bruno Bensasson à six mois de prison avec sursis et 100 000 euros d'amende (dont 30 000 avec sursis).

Les entreprises devront aussi publier, à leurs frais, dans *le Monde* et *Midi libre* ainsi que sur le site de *Reporterre*, le jugement les reconnaissant coupables de la «destruction de 160 individus d'oiseaux et chauve-souris, notamment de faucons crécerellettes», a indiqué le tribunal. Outre les

2,5 millions d'euros d'amende ferme, les dix entreprises et l'ex-dirigeant doivent verser, au titre du préjudice moral, 114 000 euros à l'association à l'origine de la procédure, France nature environnement (FNE) Occitanie-Méditerranée, et la même somme à sa maison-mère. Enfin, elles devront, au titre de réparation du préjudice écologique, régler 74 087 euros à l'Etat. Une somme qui sera affectée au plan national d'actions pour la sauvegarde du faucon crécerellette.

Depuis 2006, EDF Renouvelables a investi le causse venteux d'Aumelas, construisant jusqu'en 2014 l'un des parcs pionniers de l'éolien en France. Les engins y produisent l'équivalent de la consommation annuelle de 60 000 personnes. «Nous prenons acte de la décision et avons décidé de faire appel», fait savoir l'énergéticien à *Libé*, affirmant que «les mesures environnementales mises en place ces vingt dernières années (caméras de détection de l'avifaune, 78 faucons crécerellettes équipés de balises GPS, bridage sur-mesure au parc éolien d'Aumelas grâce aux données recueillies et analysées)

ont permis de maîtriser les impacts du parc éolien sur la biodiversité».

La décision rendue par les juges lundi est «historique» et «à la hauteur des enjeux environnementaux», réagit le juriste de FNE, Olivier Gourbinot, jugeant l'amende «à la hauteur des gains financiers d'une exploitation illégale». «La décision de suspension d'exploitation avec exécution provisoire permet de prévenir toute récidive cette année, ajoute-t-il. Elle a un effet concret pour la protection de la biodiversité.» Ce jugement devrait pousser les exploitants éoliens à ne pas minimiser les impacts environnementaux de leurs parcs, espère-t-il, précisant que son association est «favorable» au développement de l'éolien tant qu'il respecte «le droit de l'environnement».

Le bras de fer entre FNE Occitanie Méditerranée et l'énergéticien EDF-R remonte à plus d'une décennie. A partir de 2011, des cadavres ont régulièrement été retrouvés sous les pales et les mâts des éoliennes. «Entre quatre et cinq faucons crécerellettes en moyenne par an, soit environ 70 depuis

le début de l'exploitation», admet EDF Renouvelables.

Le site d'Aumelas est «remarquable en espèces et habitats emblématiques des garrigues méridionales en bon état de conservation», au point d'avoir obtenu le label Natura 2000 en 2016 qui prône la protection de territoires représentatifs de la biodiversité européenne. La faune aviaire est riche, avec un cortège de passereaux typique du milieu et plusieurs espèces de rapaces. Parmi eux, figure le faucon crécerellette, petit oiseau migrateur d'une soixantaine de centimètres au manteau roux pour les mâles, et brun tacheté pour les femelles. L'espèce est classée «vulnérable» sur la liste rouge des espèces menacées en France.

Puisque les éoliennes vont être à l'arrêt pour les mois à venir, les oiseaux ne devraient pas mourir en se fracassant sur les pales cette année. Les faucons crécerellettes arrivent en effet en avril du sud du Sahara pour nidifier sur la cause d'Aumelas. Ils ne redévelopperont leurs ailes qu'à la fin de l'été afin d'entamer un nouveau long voyage en direction de l'Afrique.

JULIE RENSON MIQUEL

DROIT DE SUITE